



Liberté • Égalité • Fraternité

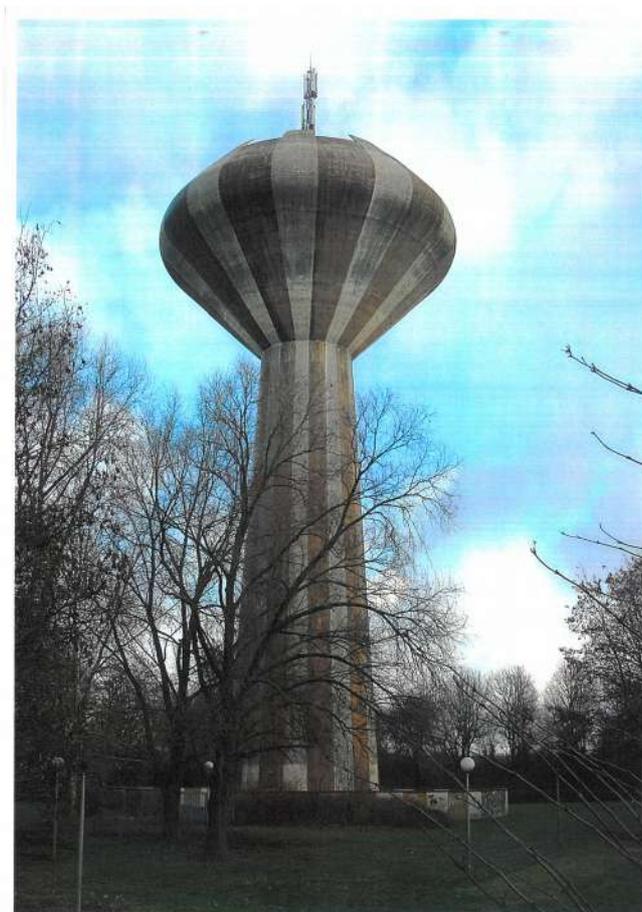
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Château d'eau d'Harnes (CALL)



Source photos : DDTM 62

Station d'épuration de Pernes (CC du Ternois)



Station d'épuration de Lillers (Lillers)



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
L'observatoire en bref.....	3
Un observatoire national à votre service.....	3
Loi NOTRÉ	3
EAU POTABLE.....	4
Organisation administrative des services.....	4
Carte prix de l'eau.....	5
Répartition des services publiés en fonction de leur taille.....	6
Mode de gestion des services publiés.....	6
Répartition des abonnés en fonction du mode de gestion.....	7
Répartition des services publiés par exploitant (affermage).....	7
Performance des réseaux.....	8
L'eau est précieuse.....	8 à 14
Exemples de Réservoirs du Pas-de-Calais.....	15-16
Carte des services.....	17
Légende des services.....	18
ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	19
Carte prix de l'épuration.....	20
Organisation administrative des services.....	21
Répartition des services publiés en fonction de leur taille.....	21
Mode de gestion des services publiés.....	22
Répartition des services publiés par exploitant.....	22
Abonnés et volumes facturés.....	22
Exemples de Stations du Pas-de-Calais.....	23-24
Carte des services.....	25
Légende des services.....	26
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	27
Carte des services.....	28
Légende des services.....	29



Source : ONEMA

PREAMBULE

L'observatoire en bref

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 a confié à l'office national sur l'eau et les milieux aquatiques (ONEMA), intégré à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) depuis le 01 janvier 2017, le soin de mettre en place un observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement.

Destiné aux collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalité, l'observatoire est un outil d'aide à la décision pour piloter les services, un outil de communication entre les différents acteurs de l'eau. C'est aussi un site Internet grand public répondant aux exigences des usagers et des citoyens soucieux d'avoir une information transparente sur le prix de l'eau et sur la qualité du service. Il permet d'établir au plan national un panorama complet de la situation française, d'alimenter la réflexion et la connaissance des autres acteurs institutionnels de l'eau (Agences de l'eau, conseils départementaux, etc.) et d'ajuster les politiques publiques.

Un observatoire national à votre service

En 2010, la direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais en accord avec l'ONEMA, a pris en charge la mission de relayer l'information concernant l'observatoire des services d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités, en s'appuyant sur le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA). Depuis, la DDTM aide au quotidien les collectivités qui le souhaitent à renseigner la base SISPEA et contrôle la cohérence des données fournies avant leur consolidation au niveau national.

Il s'agit pour l'année N de collecter et de publier sur le site de l'observatoire les données de l'année N-1.

En 2017, le fort investissement de la DDTM pour collecter et transmettre un maximum de données, a permis d'enrichir SISPEA d'un nombre de services qui représente plus de 99 % de la population pour les trois compétences (eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif), ce qui confère à ce bilan une très bonne représentativité de la situation départementale.

Les données présentées dans cette synthèse pour les trois compétences ainsi que d'autres indicateurs sont disponibles sur le site internet www.services.eaufrance.fr

Loi NOTRÉ

La loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 prévoit le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 01/01/2020.

La loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, parue au J.O. le 05 août 2018, repousse ce transfert de 2020 à 2026 dès lors que 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population, s'opposent au transfert de compétences. La loi permet également aux syndicats de se maintenir jusqu'en 2026 si leur périmètre recoupe 2 intercommunalités et non 3 comme auparavant.

La loi NOTRÉ introduit l'obligation pour les services de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA, les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement.

EAU POTABLE

Le département du Pas-de-Calais compte **891** communes pour une population totale de **1 481 655** habitants.

En 2017, la mission d'adduction en eau potable est assurée par **185 services (203 en 2016)** répartis selon les périmètres d'intervention suivants :

- **81 communes (102 en 2016),**
- **90 syndicats (95 en 2016),**
- **13 communautés d'agglomération (5 en 2016),**
- **1 communauté urbaine (1 en 2016).**



Source : Cieau.com

21 services disposent d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux). Cette commission est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Organisation administrative des services

Source : gettyimages.fr



Compétence	Type de collectivité	Nombre de services
Production et distribution	Commune	65
	Syndicat	80
	EPCI à fiscalité propre	8
Production seule	Commune	0
	Syndicat	3
	EPCI à fiscalité propre	0
Distribution seule	Commune	16
	Syndicat	7
	EPCI à fiscalité propre	6
Total		185

Source : Thinktock.fr



Ces **185 services** représentent une population desservie de **1 445 367** habitants.

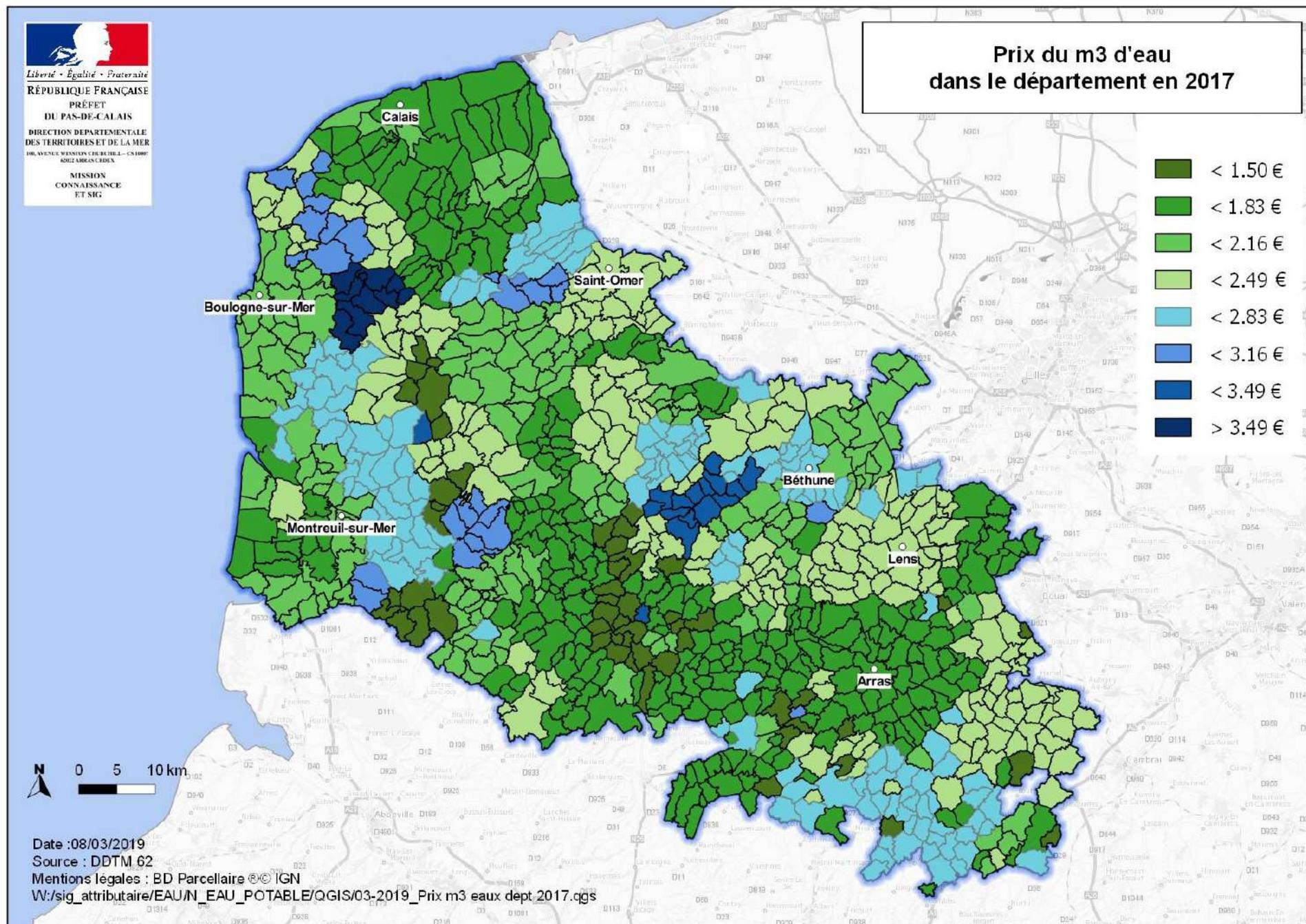
L'écart avec le chiffre de la population départementale s'explique par le fait du transfert de compétence de certaines communes au SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord) et à d'autres services des départements voisins.

Les données « Eau Potable » issues de SISPEA correspondent aux saisies de **185 (196 en 2016)** services correspondant à **100 % (99,53 % en 2016)** de la population desservie du département. La consommation moyenne est de **278,50 litres par jour et par foyer abonné (278,9 L/j/f en 2016)**.

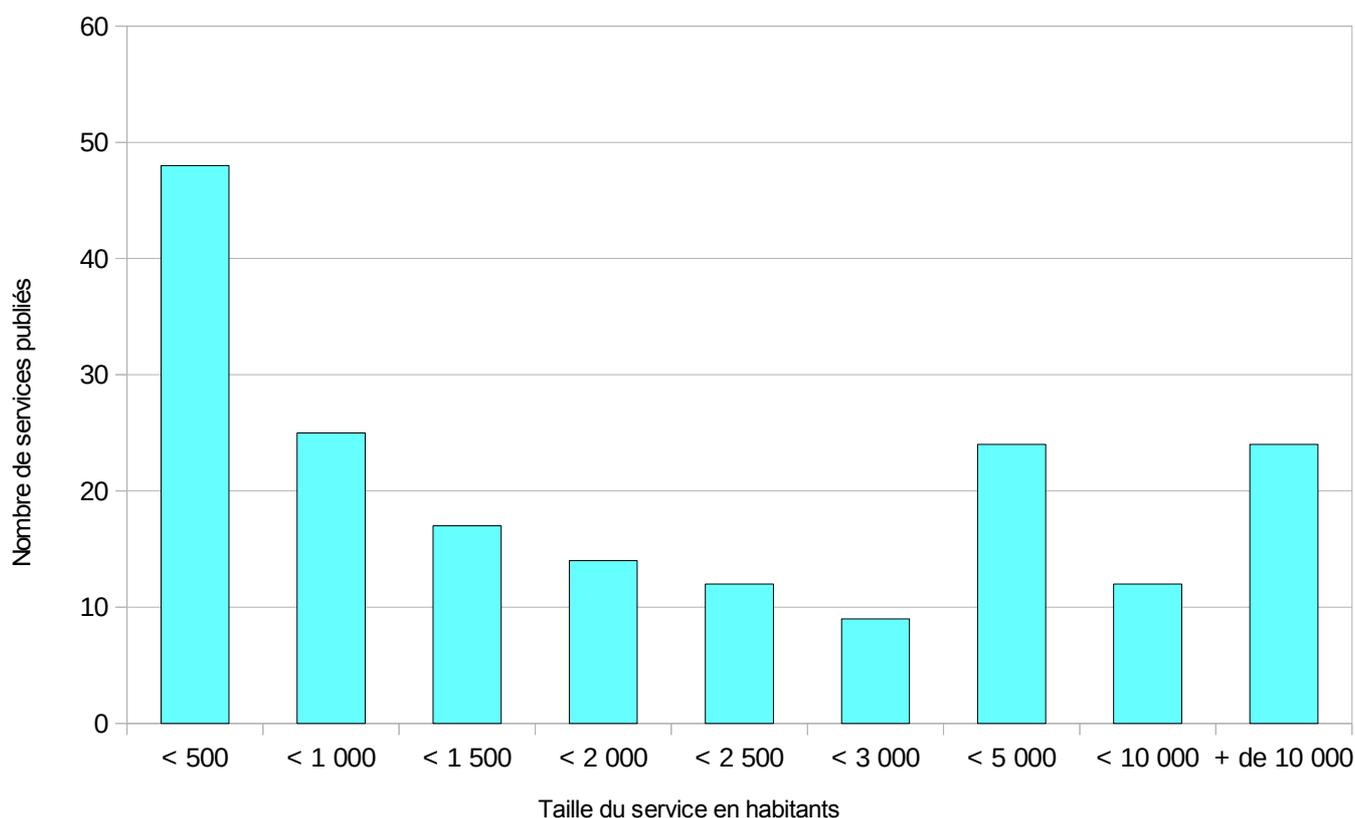
Considérant la taille moyenne d'un ménage du département (2,32), cela correspond à une consommation de **120,04L/j/habitant (114,78 L/j/h en 2016)**.

Le prix moyen hors taxes, redevance et dépollution est de **1,75 €/m³ (2,02 €/m³ en 2016)** et le prix médian est de **1,94 €/m³ (1,91 €/m³ en 2016)**.

Le service le moins cher est de 1,17 €/m³ (en régie) et le plus cher de 3,82 €/m³ (en délégation).



Répartition des services publiés en fonction de leur taille



- **48** services desservent une population inférieure à 500 habitants (54 en 2016)
- **25** services desservent une population de 501 à 1 000 habitants (32 en 2016)
- **17** services desservent une population de 1 001 à 1 500 habitants (15 en 2016)
- **14** services desservent une population de 1 501 à 2 000 habitants (12 en 2016)
- **12** services desservent une population de 2 001 à 2 500 habitants (13 en 2016)
- **9** services desservent une population de 2 501 à 3 000 habitants (10 en 2016)
- **24** services desservent une population de 3 001 à 5 000 habitants (24 en 2016)
- **12** services desservent une population de 5 001 à 10 000 habitants (15 en 2016)
- **24** services desservent une population supérieure à 10 000 habitants (21 en 2016).

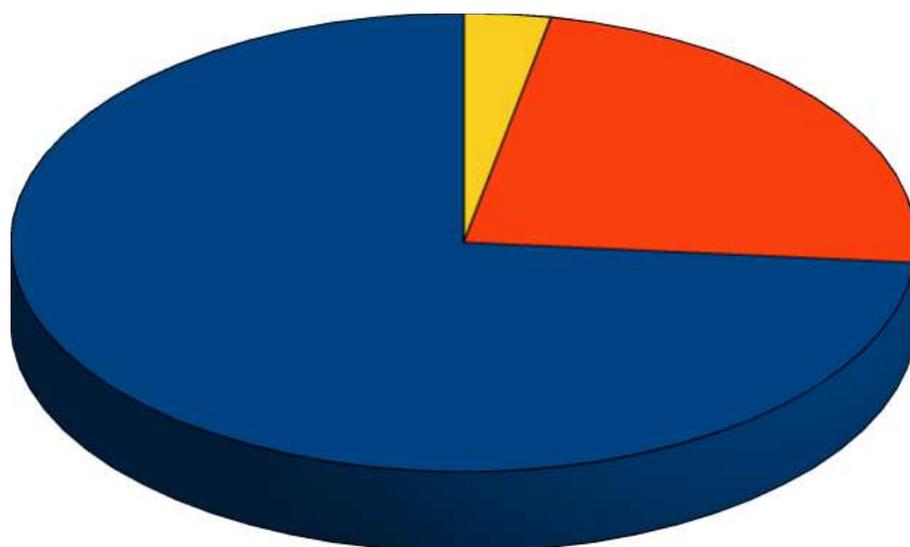
La différence du nombre de services entre 2016 et 2017 est due à la fusion de services ainsi qu'à la mise à jour de la base de données.

Mode de gestion des services publiés

Mode de gestion	Nombre de services			Nombre d'abonnés	Volumes consommés par les abonnés [m ³]	
	Production et distribution	Production seule	Distribution seule		domestiques	non domestiques
régie	98	2	12	153 021	16 064 800	666 873
régie avec une prestation de services	10	0	0	20 503	2 575 332	0
affermage	45	1	17	482 592	43 632 811	3750624

NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'environnement.

Répartition des abonnés en fonction du mode de gestion



- Affermage
- Régie
- Régie avec prestation de services

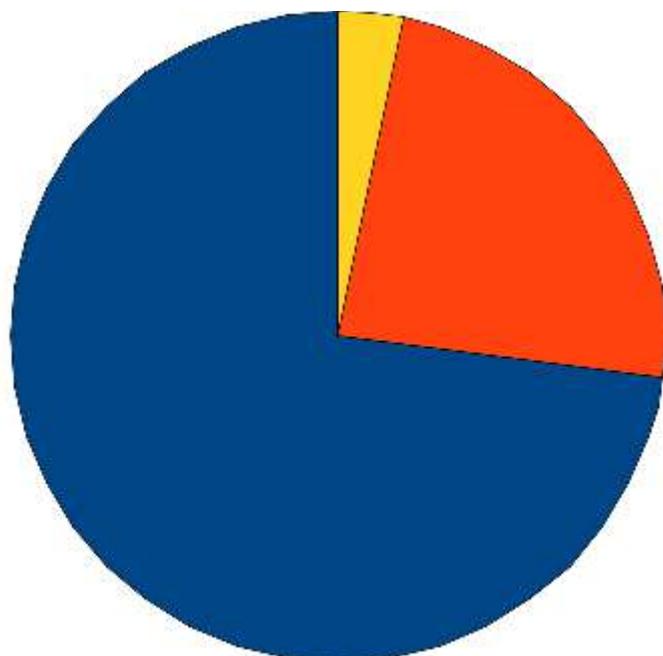


Source : cmatv.ca

- Les services en affermage représentent **482 592** abonnés soit **73,60 %** (73,70 % en 2016)
- Les services en régie représentent **153 021** abonnés soit **23,30 %** (23,50 % en 2016)
- Les services en régie avec prestation de services représentent **20 503** abonnés soit **3,10 %** (2,80 % en 2016).

Le prix d'un litre d'eau potable est 200 fois plus faible que celui d'un litre d'eau en bouteille

Répartition des services publiés par exploitant (affermage)



- VEOLIA
- SUEZ
- SAUR



Source : without-water.com

Source : thebeautyandthegeek.fr

Les services en affermage représentent 63 services :

- VEOLIA représente 46 services soit 73 % (49 en 2016)
- SUEZ représente 15 services soit 23,80 % (15 en 2016)
- SAUR représente 2 services soit 3,20 % (2 en 2016).



Performance des réseaux

Rendement du réseau de distribution

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le **rendement du réseau de distribution par cette formule** :

$$\frac{(\text{consommations} + \text{exportations} + \text{volume de service})}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

Le rendement des réseaux de distribution est en moyenne de **76,85% (76,93 % en 2016)** dans le département.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret « fuites » issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil :

- Rendement seuil « Zone de Répartition des Eaux » réservé aux services prélevant plus de 2 000 000 m³ en ZRE (rendement seuil = 70 + Indice Linéaire de Consommation / 5).

- Rendement seuil « par défaut » réservé à tous les autres services (rendement seuil = 65 + Indice Linéaire de Consommation / 5).

En cas de non-conformité du rendement et de non présentation d'un plan d'action, une pénalité financière équivalente au double de la redevance « préservation de la ressource » de l'Agence de l'Eau est appliquée.

L'eau est précieuse

Ne la gaspillons pas, elle fait partie des ressources naturelles à préserver.

Dans le bassin Artois-Picardie, l'eau potable est produite à 93 % à partir d'eau souterraine. Elle provient essentiellement de l'exploitation de la nappe de la craie. Dans le Pas-de-Calais, seuls deux captages prélèvent de l'eau en rivière pour la potabiliser : l'usine de Carly sur la Liane et l'usine d'Aire-sur-la-Lys.

Les ressources en eau sont abondantes mais localement parfois insuffisantes pour couvrir les besoins de la population en eau potable. Dans certains cas des transferts d'eau sur de longues distances sont nécessaires. Ainsi le Pas-de-Calais est sollicité pour répondre aux besoins du département du Nord.

Le mécanisme de recharge des nappes

Le Nord Pas-de-Calais : habituellement bien arrosé ...

L'eau est présente dans l'atmosphère et les précipitations alimentent le cycle de l'eau. Le bassin Artois-Picardie bénéficie d'une pluviométrie moyenne de 700 mm par an, avec des disparités locales : l'arrière-pays du Boulonnais et l'Avesnois sont les secteurs habituellement les plus arrosés. Cette pluviométrie est assez bien répartie sur l'année mais légèrement inférieure à la moyenne nationale.

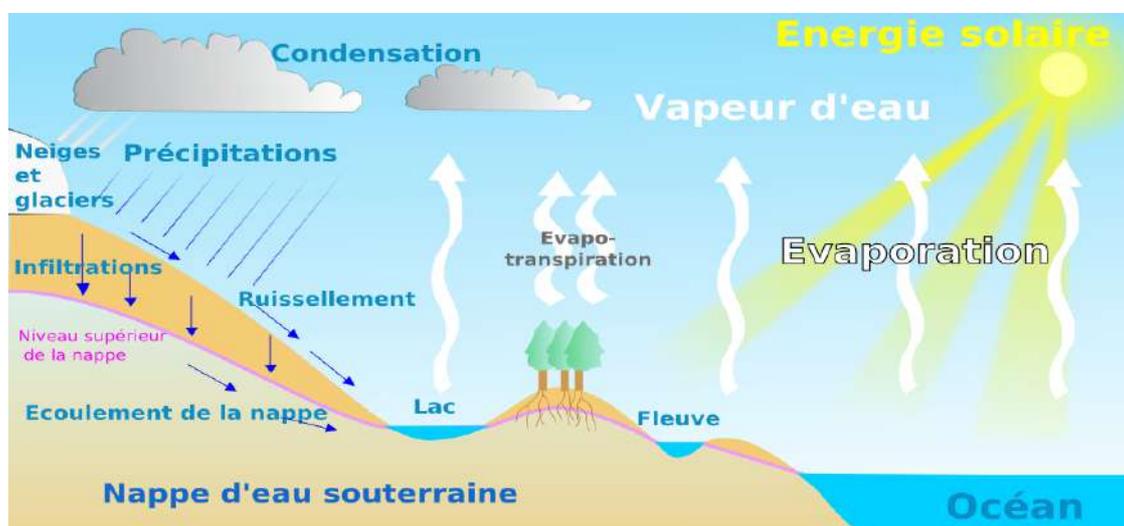
Zoom sur la pluie efficace / recharge des nappes

Les nappes souterraines sont principalement alimentées par les précipitations. Les eaux de pluie s'infiltrent dans le sol puis dans le sous-sol pour constituer un aquifère (couche de roches perméables et saturées en eau), aussi appelé nappe phréatique. Les eaux de pluie s'infiltrent plus ou moins lentement suivant les sols et roches traversés (taille des pores, réseau de fissures, etc).

Cependant, l'intégralité de l'eau pluviale ne rejoint pas la nappe phréatique. En effet, une part de l'eau pluviale ruisselle (et ira rejoindre les rivières) ; une autre part est retenue et stockée par le sol (eau de rétention) ; une dernière part s'évapore directement ou par l'intermédiaire de la végétation (évapotranspiration). Ainsi, en France, près de 2/3 des pluies repartent vers l'atmosphère par le biais de l'évapotranspiration. Seule une fraction de la pluie atteint réellement la nappe, on parle alors de «**pluie efficace**».

La recharge des nappes s'opère lorsque le sol reçoit plus d'eau de pluie qu'il ne peut en retenir (dépassement de la capacité de rétention du sol), l'eau s'écoule alors par gravité vers les nappes. La recharge se concentre sur la période hivernale, en particulier en décembre et janvier, période durant laquelle le faible couvert végétal favorise l'infiltration et où les pluies sont plus abondantes.

Source : Bulletin de situation hydrologique – Bassin Artois Picardie



source : Wikipedia



source : laminutepapillon

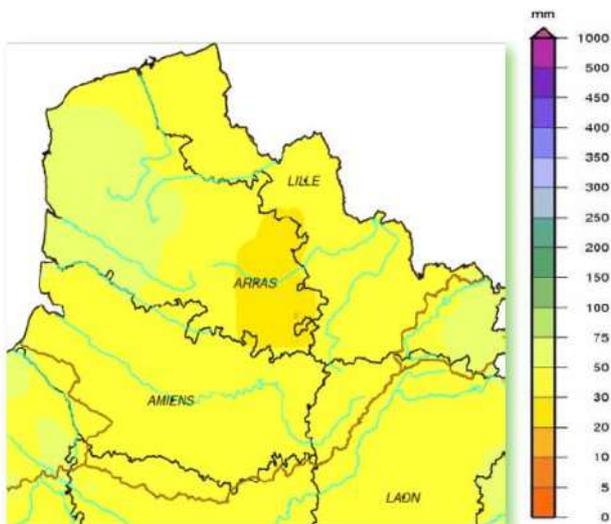
Une recharge hivernale des nappes faible

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais font face en 2019 à une situation de sécheresse avec des niveaux de nappes historiquement bas observés en cette époque de l'année. La situation est celle d'une année sèche en période estivale de juillet – août.

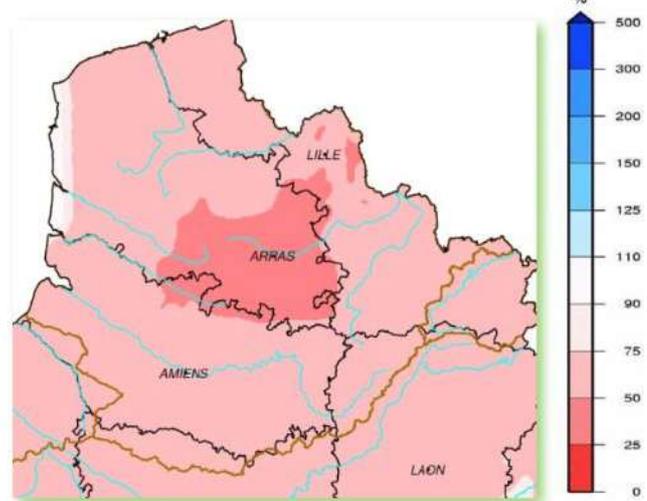
L'hiver 2018-2019 n'a pas été suffisamment pluvieux sur l'ensemble des deux départements pour permettre une recharge des nappes phréatiques suffisante et homogène, sachant que le déficit accumulé en 2017 et 2018 a été important.

Rapport à la normale 1981 - 2010

Mois de janvier 2019

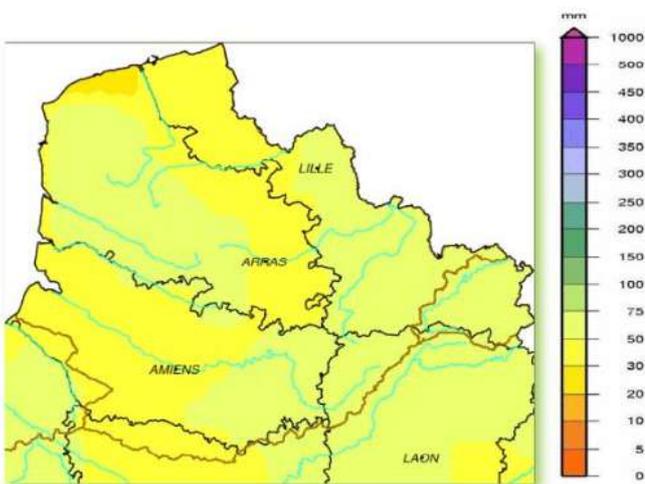


Mois de janvier 2019

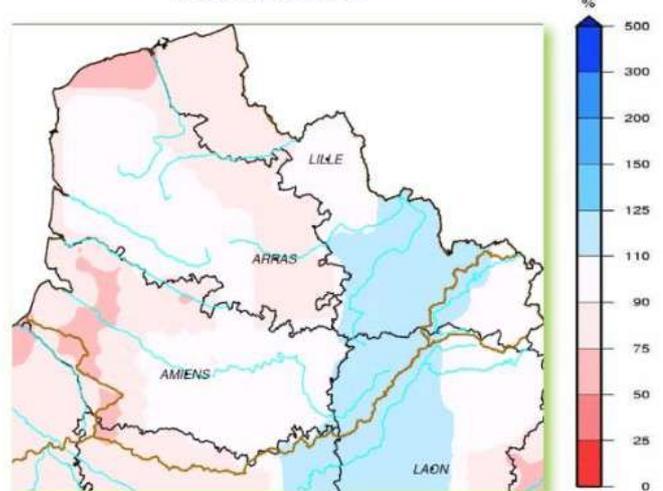


Rapport à la normale 1981 - 2010

Mois de février 2019



Mois de février 2019



Source : Météo France A gauche : pluviométrie du mois, à droite : cumul de pluviométrie par rapport à la normale



Source : ville.actonyale.qccd

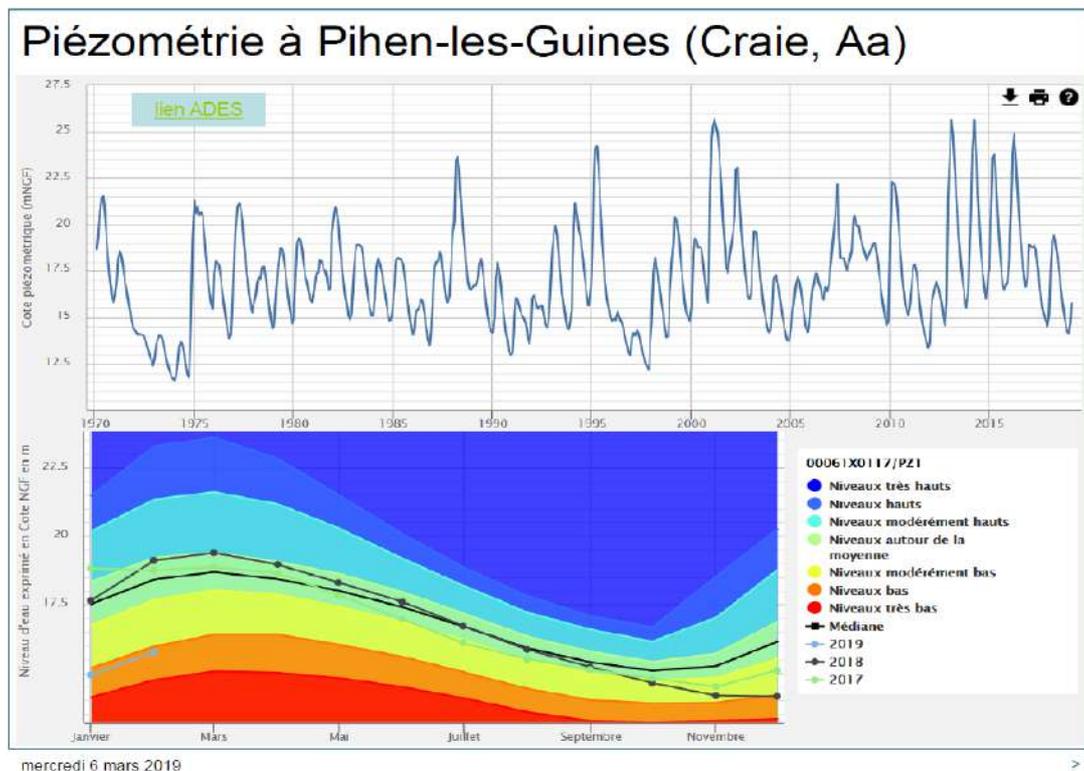


Source : tecnopur.fr

Des niveaux de nappes bas dès le printemps 2019

Dans le cadre du suivi des situations d'étiage, certains cours d'eau et les nappes phréatiques font l'objet de relevés mensuels. Les relevés de janvier et de février 2019 ont fait apparaître l'atteinte du seuil de vigilance tel que défini dans l'arrêté-cadre sécheresse de bassin actuel.

Pour le Pas-de-Calais, un cours d'eau (l'Aa à Wizernes) et 4 piézomètres (Pihem-les-guines, Audrehem, Preures et Ablain-Saint-Nazaire) étaient au seuil de vigilance.



Cet exemple de suivi d'un piézomètre montre (courbe bleu clair) un fort déficit de la recharge hivernale lors de l'hiver 2018-19 par rapport aux années précédentes, y compris par rapport à 2017 qui a été une année de sécheresse.



Source : waterlogic.fr



Source : ville.mirabel.qcca

Les milieux aquatiques sont très dépendants de la ressource et, pour certains, en manque d'eau depuis l'automne



novembre 2018

L'embrienne à Hesmond



La Canche à Sars-le-Bois

Source : AFB - SD 62

Source : AFB - SD 62

L'Aa s'épuise !

Nos rivières sont belles certes, mais derrière l'image de carte postale se cache une autre réalité. L'Aa souffre de l'assèchement de la nappe phréatique.

Le constat a été fait par la fédération de pêche du Pas-de-Calais. Cet été, particulièrement sec, a vu le niveau de la rivière atteindre un seuil critique à certains endroits. « Comme depuis plusieurs années maintenant, nous avons dû procéder, à des pêches de sauvetage. C'est-à-dire que nous avons récupéré et déplacé des poissons piégés dans des fosses et incapables de se déplacer en raison du manque d'eau qui a court-circuité la rivière », précise Ywen Namokel du pôle connaissance à la fédération.

La chaleur, mais aussi les pompages

Le fait est que la source de l'Aa, à Bourthes, était complètement à sec : « Il n'y a pas eu de mortalité, mais on n'est pas passé loin. Heureusement que cet automne, nous n'avons pas eu de trop grosses chaleurs. »

Il n'aura échappé à personne que l'été a été particulièrement chaud et sec, « mais ça n'explique pas tout ».

Il serait bon de se poser la question des pompages. De plus en plus d'entreprises qui ont besoin d'eau s'installent ou se développent et l'alimentation en eau potable nécessite de nouveaux forages... Certes notre bassin a la réputation d'être le château d'eau du département, mais jusqu'à quand ?

Alors que la nappe phréatique devrait être rechargée, « aujourd'hui encore, ce n'est qu'un filet d'eau qui sort de la source de l'Aa » déplore Grégory Crowyn.

FREDERIC BERTELOOT

Le niveau d'eau de l'Aa baisse dangereusement. Ici à pieds secs lors d'une pêche de sauvetage.

Source : L'indépendant

Face à cette situation de sécheresse précoce, le préfet du Pas-de-Calais a signé un arrêté de vigilance sécheresse dès le 4 avril 2019 par précaution et par solidarité avec le Nord qui dépend beaucoup du Pas-de-Calais pour son alimentation en eau. Face à une situation de sécheresse qui a perduré le préfet a pris un arrêté d'alerte le 12 juillet 2019 sur l'ensemble du département, sauf sur l'Authie et la Canche qui sont restés en vigilance. Tous les usagers de l'eau sont invités à modérer leur consommation jusqu'à la fin de l'étiage.

Dès à présent il est important de lutter contre le gaspillage car la maîtrise des besoins en eau s'avère un outil efficace pour retarder l'apparition des situations de pénurie et pour préserver les usages prioritaires dont, en premier lieu, l'alimentation en eau potable et le maintien d'un débit minimal dans les cours d'eau pour y sauvegarder la biodiversité.

Protéger l'eau par les gestes du quotidien

93 % de l'eau que nous utilisons à la maison est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7 % à notre alimentation.

A ces utilisations individuelles, s'ajoutent les usages collectifs de l'eau : à l'école, au travail, dans les hôpitaux, pour le nettoyage des rues, l'arrosage des jardins publics... Au total, les consommations individuelles et collectives s'élèvent à 210 litres d'eau par jour et par personne en France.

Par leur fréquente utilisation, les toilettes consomment à elles seules 20 % de l'eau des ménages. En revanche, l'eau utilisée pour la boisson ne représente que 1 % de la consommation.



Source : conso-eau.com

De nombreux gestes du quotidien permettent des économies d'eau qui peuvent être très importantes.

Quelques chiffres pour illustrer l'impact des gestes d'économie :

- 10 % d'économie pour un ménage c'est 15 m³ utilisés en moins sur une année. Pour les 1 700 000 ménages du Nord – Pas-de-Calais, c'est 25 millions de m³ :
 - soit 10 000 piscines olympiques
 - Ou de quoi irriguer 25 000 ha soit la moitié de la surface de pommes de terre du Nord-Pas-de-Calais),
- Gagner 10 % de volume en irrigant hors des heures chaudes, c'est économiser 2 millions de m³ d'eau

- Aujourd'hui la production d'un litre de bière nécessite 3 litres d'eau au lieu de 9 litres il y a moins de 10 ans
- La production de papier nécessite 2 fois moins d'eau qu'il y a 20 ans (Norme actuelle : 8 m³ /tonnes). La quantité d'eau nécessaire pour fabriquer 1 kg de papier est estimée à 500 litres d'eau pour 1 kg de papier.



Source : sage-mayenne

- À titre de comparaison, il faut :
 - 300 à 600 litres d'eau pour 1 kg d'acier ;
 - 300 à 400 litres d'eau pour 1 kg de sucre ;
 - 100 litres d'eau pour 1 litre d'alcool ;
 - 60 à 400 litres d'eau pour 1 kg de carton ;
 - 35 litres d'eau pour 1 kg de ciment ;
 - 1 à 35 litres d'eau pour 1 kg de savon ;
 - 1 à 2 litres d'eau pour 1 kg de matière plastique.

- **Une chasse d'eau qui fuit peut représenter jusqu'à 25 litres par heure, soit 220 m³ d'eau par an.** Au prix moyen de 4,6 euros/m³ dans le Nord Pas-de-Calais cela représente 1012 euros par an. Une chasse d'eau économique, qu'il s'agisse d'un mécanisme à double chasse pré-réglée ou d'un mécanisme d'interruption, peut permettre de sauvegarder jusqu'à 65 % d'eau...
- Laisser couler l'eau **3 minutes, c'est gaspiller 18 litres minimum**
 - En attendant l'eau chaude, on peut récupérer l'eau qui s'écoule inutilement pour arroser les plantes, par exemple.
 - On peut faire de même concernant l'eau de lavage de la salade, des légumes...
 - On peut éviter de laisser couler l'eau en utilisant un verre pour se laver les dents

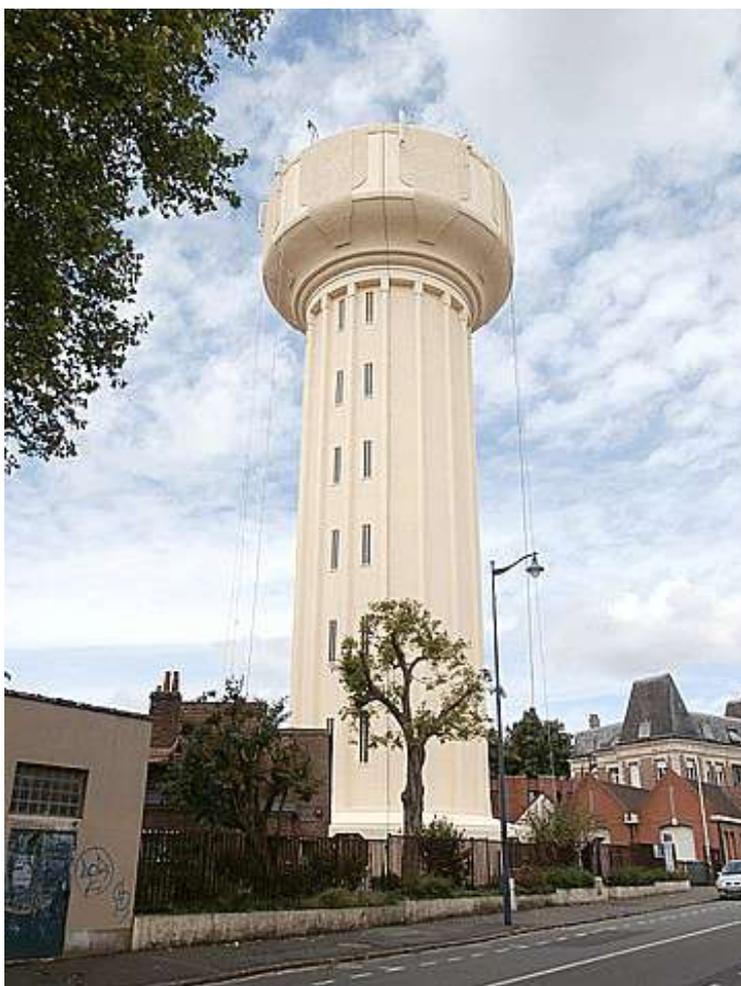


Sources : gully.fr



Agriculture, jardins et espaces verts :

- Arroser en dehors des périodes les plus chaudes, c'est 10 % d'économie d'eau
- Choisir des espèces végétales adaptées aux conditions climatiques de notre région
- Calculer la quantité d'eau précise dont la plante a besoin et n'apporter que la quantité d'eau nécessaire
- Utiliser des systèmes économes en eau comme la micro-irrigation lorsque c'est possible
- Mesurer les quantités d'eau prélevées
- Préserver l'humidité du sol en le couvrant avec de l'écorce ou des rameaux d'arbres broyés ...



Réservoir d'Arras (CUA) Source : google earth



Réservoir de Sains-les-Pernes (SIR Sachin) Source : google earth

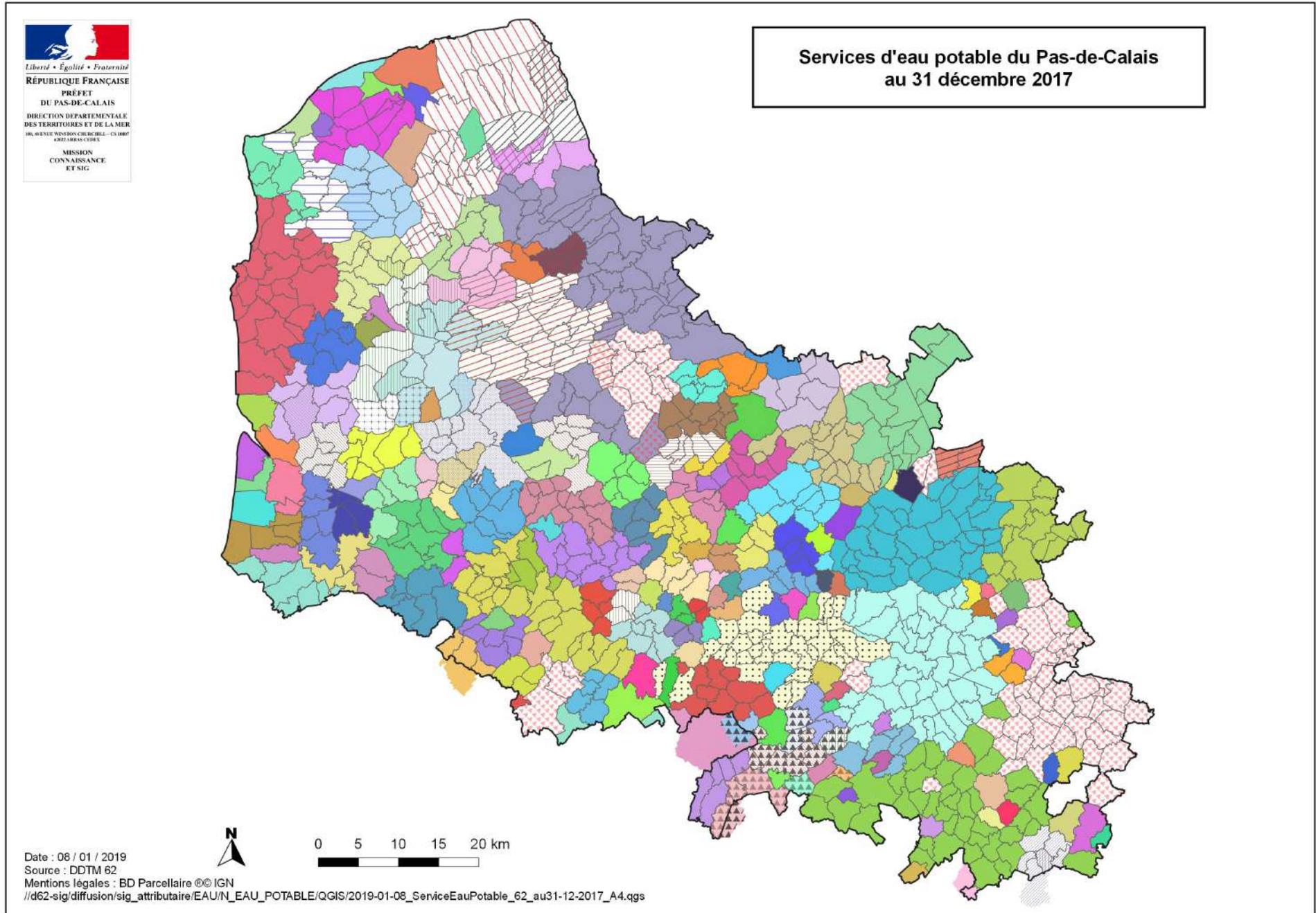


Réservoir de Noeux-les-Mines (Noeux-les-Mines) Source : google earth



Réservoirs de Vendin-le-Vieil (CALL) Source : google earth

Carte des services



Légende des Services d'eau potable du Pas-de-Calais au 31 décembre 2017

 Ardres	 Hersin-Coupigny	 SI de la Région d'Andres (SIRA)	 SI Fruges-Coupelle Neuve
 Arleux-en-Gohelle	 Herveilinghen	 SI de la Région d'Audruicq	 SI Isbergues
 Aubigny-en-Artois	 Houvin-Houvineuil	 SI de la Région d'Azincourt	 SI La Bimoise
 Averdeingt	 Hucqueliers	 SI de la Région d'Embry	 SI La Fontaine
 Avesnes-le-Comte	 Inchy-en-Artois	 SI de la Région d'Estrée-Wamin	 SI La Quilienne
 Bailleul-aux-Cornailles	 Izel-lès-Équerchin	 SI de la Région d'Hardinghen	 SI Le Boisle
 Béalencourt	 Le Quesnoy-en-Artois	 SI de la Région d'Hauteclouque	 SI Lepine-Boisjean-Roussent
 Berles-au-Bois	 Le Touquet-Paris-Plage	 SI de la Région d'Hesdin	 SI Lesboeuf-Morval
 Berles-Monchel	 Ligny-Saint-Flochel	 SI de la Région d'Heuchin	 SI Leulinghem-Quelmes-Zudasques-Wisques
 Beugny	 Lillers	 SI de la Région d'Humbert	 SI Maisnil-Neuville
 Bienvillers-au-Bois	 Longossé	 SI de la Région d'Oeuf en Ternois	 SI Monchy Breton-La Thieuloye
 Blairville	 Merlimont	 SI de la Région d'Orville	 SI Mouriez
 Bonnières	 Monchiet	 SI de la Région d'Ytres-Bertincourt	 SI Ostreville-Marquay
 Brias	 Neuville-sous-Montreuil	 SI de la Région de Beudin	 SI Pernes-Floringhem
 Calais	 Noeux-les-Mines	 SI de la Région de Bourthes	 SI Plateau de Bellevue
 Camblain-l'Abbé	 Noyelles-lès-Vermelles	 SI de la Région de Brimeux	 SI Plateau de Campigneulles
 Cambiègneul	 Oppy	 SI de la Région de Conchil le Temple	 SI Retreuve-Ranchicourt
 Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)	 Plouvain	 SI de la Région de Doudeauville	 SI Région de Bonningues les Calais
 Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)	 Prorville	 SI de la Région de Fortel en Artois	 SI Région de Colombert
 Communauté d'Agglomération Hérin-Carvin (CAHC)	 Quœux-Haut-Mainil	 SI de la Région de Gornehem	 SI Région de Quesques
 Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL)	 Ramecourt	 SI de la Région de Le Parcq	 SI Regnaulville
 Communauté Urbaine d'Arras (CUA)	 Rebreuve-sur-Canche	 SI de la Région de Le Ponchel	 SI Saint Hilaire Cottés
 Coquelles	 Saint-Léger	 SI de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF)	 SI Saint Josse-Saint Aubin
 Corbehem	 Saint-Venant	 SI de la Région de Norrent-Fontes	 SI Samer et Environs
 Coulogne	 Sangatte	 SI de la Région de Pas-en-Artois	 SI Sud Artois
 Cucq	 Saulty	 SI de la Région de Sachin	 SI u Val d'Artois (SIVAL)
 Desvres	 Savy-Berlette	 SI de la Région de Valhonn	 SI Vallée de la Hem Sud
 Diéval	 Service des eaux de Coupelle-Vieille	 SI de la Région de Widehem	 SI Vallée des Baillons
 Douchy-lès-Ayette	 Service des eaux de la ville de Berck	 SI de la Vallée de la Canche	 Simencourt
 Étaples	 Service des eaux de la ville de Montreuil	 SI de la Vallée de la Hem Nord	 SIVOM Aiguines
 Frémicourt	 SI Aubin Saint Vaast-Cortes	 SI de la Vallée de la Lys Supérieure	 SIVOM de la Communauté du Bethunois
 Fresnes-lès-Montauban	 SI Aumerval-Ferfay-Bailleul les Pernes	 SI de la Vallée de la Nave	 SM Bois Saint Pierre
 Fresnicourt-le-Dolmen	 SI Bailleulval-Bailleumont-Gouy en Artois	 SI de la Vallée de la Planquette	 SM du SI Zone Industrielle Artois-Flandre
 Fresnoy-en-Gohelle	 SI Bavincourt-La Herlière	 SI de la Vallée de la Ternoise	 SM Région de Boisdillinghem
 Frévent	 SI Bois Machy	 SI de la Vallée de Mingoval	 Souastre
 Gommecourt	 SI Buire le Sec-Maintensy	 SI de Witherthun	 Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN)
 Gouy-en-Ternois	 SI Buneville-Moncheaux-Monts	 SI des 3 Cantons	 Trescault
 Gréville	 SI Coulement-Humbercourt	 SI des Vallées du Gy et de la Scarpe	 Vaux-Vraucourt
 Guînes	 SI Crinchon-Cojeul	 SI Douvrin-Billy Berclau	 Vermelles
 Hamblain-les-Près	 SI Croisette-Héricourt	 SI du Bas Pays	 Verton
 Hannescamps	 SI Croix-Siracourt	 SI du Bassin de la Lawe et de son Affluent Le Fossé d'Avesnes (SABALFA)	 Wanquetin
 Havrincourt	 SI Dannes-Camiers	 SI du Doullennais et Environs	 Willencourt
 Hénu	 SI de la Clarence et de la Région d'Auchel (SACRA)	 SI du Plateau Nord d'Albert	 Wissant
 Herlin-le-Sec	 SI de la Haute Vallée de la Lawe	 SI du Saint Polois	 Ytres
 Hermies	 SI de la Région d'Armbeteuse	 SI Foufflin-Ternas	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

587 communes (586 en 2016) du Pas-de-Calais disposent d'un réseau d'assainissement collectif. La population totale estimée raccordable est de **1 317 508** habitants.

Cette mission est assurée par **62 (93 en 2016)** services répartis selon les périmètres d'intervention suivants :

- 26 communes,
- 19 syndicats,
- 6 communautés de communes,
- 10 communautés d'agglomération,
- 1 communauté urbaine.



Source : pompignac.net

12 services disposent d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Les données « Assainissement Collectif » issues de SISPEA correspondent aux **61 (88 en 2016)** services confirmés et publiés sur **62**, couvrant **99,95 % (99,11 % en 2016)** de la population concernée par l'assainissement collectif.

La diminution des services est due à la prise de compétence Assainissement Collectif de nouvelles EPCI créées au 01 janvier 2017.

Le prix moyen de l'épuration des eaux dans le département est de **2,89 €/m³ (2,85 €/m³ en 2016)**. Le prix médian est de **2,66 €/m³ (2,83 €/m³ en 2016)**.

Le service le moins cher est de 0,87 €/m³ (en régie avec prestation de service).

Le service le plus cher est de 4,74 €/m³ (en délégation).

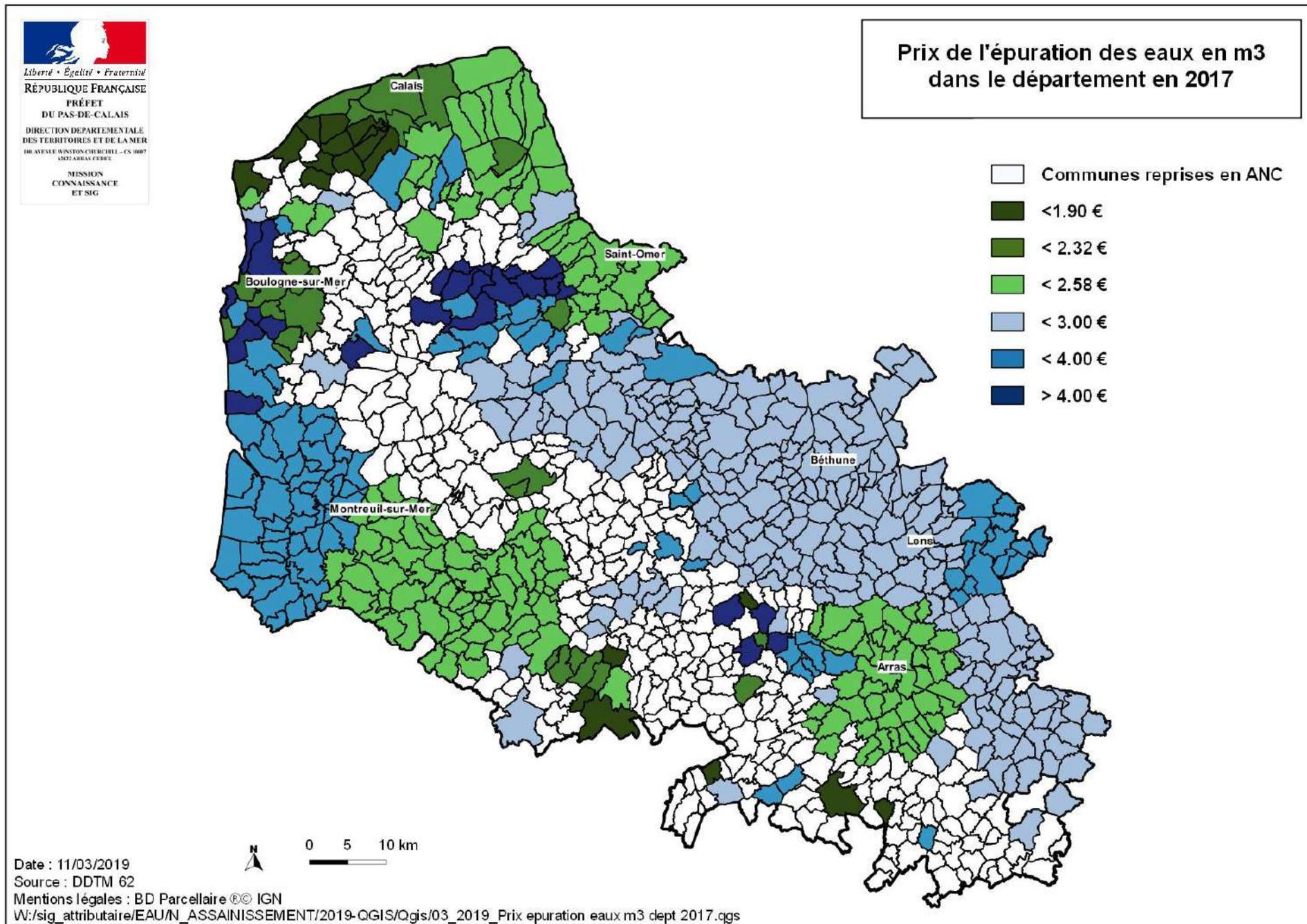


Source : sdea.fr

Source :
bethunebruay.fr



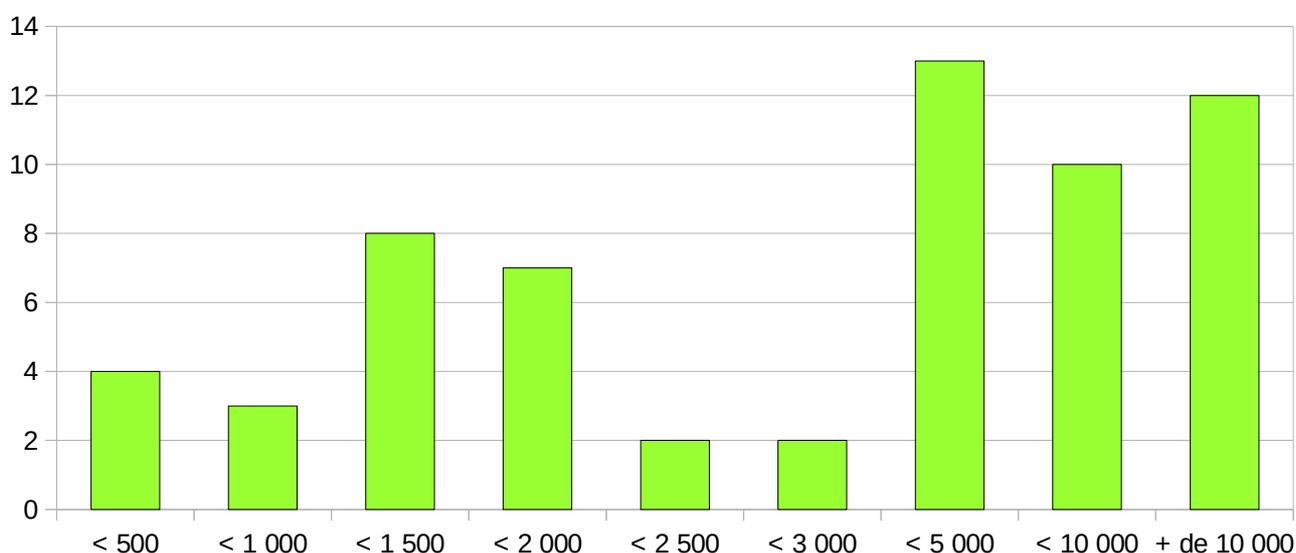
Carte prix de l'épuration



Organisation administrative des services

Compétence	Type de collectivité	Nombre de services publiés
Collecte et épuration	Commune	22
	Syndicat	14
	EPCI à fiscalité propre	17
Collecte ou transport seul	Commune	3
	Syndicat	5
	EPCI à fiscalité propre	0
Épuration seul	Commune	0
	Syndicat	0
	EPCI à fiscalité propre	0
Total		61

Répartition des services publiés en fonction de leur taille



- **4** services desservent une population inférieure à 500 habitants (16 en 2016)
- **3** services desservent une population de 501 à 1 000 habitants (11 en 2016)
- **8** services desservent une population de 1 001 à 1 500 habitants (8 en 2016)
- **7** services desservent une population de 1 501 à 2 000 habitants (6 en 2016)
- **2** services desservent une population de 2 001 à 2 500 habitants (4 en 2016)
- **2** services desservent une population de 2 501 à 3 000 habitants (2 en 2016)
- **13** services desservent une population de 3 001 à 5 000 habitants (13 en 2016)
- **10** services desservent une population de 5 001 à 10 000 habitants (12 en 2016)
- **12** services desservent une population supérieure à 10 000 habitants (16 en 2016).

La diminution du nombre de services est due à la création de nouveaux EPCI au 01 janvier 2017.



Source : agathejolybois.net



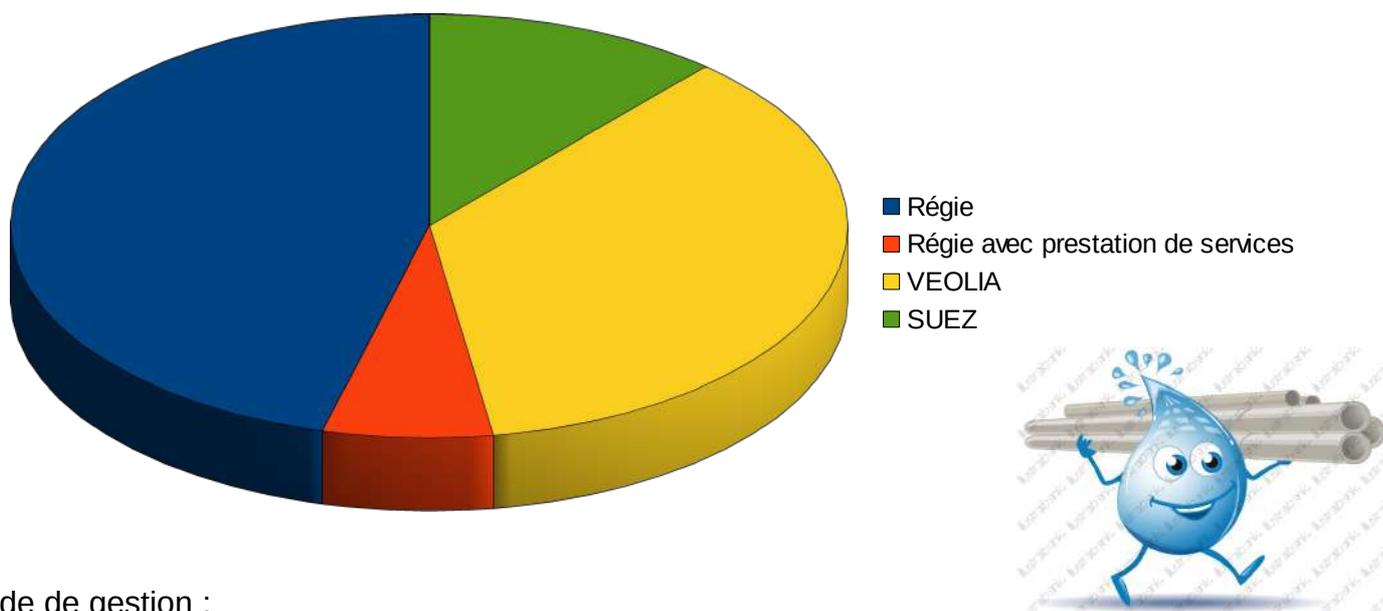
Source : atmoezn.fr

Mode de gestion des services publiés

Mode de gestion	Nombre de services			Nombre d'abonnés	Volumes facturés aux abonnés [m³]
	Collecte et épuration	Collecte ou transport seul	Épuration seule		
Régie	26	2	0	121 531	6 343 155
Régie avec prestation de services	4	0	0	1 022	96 844
affermage	23	6	0	490 750	37 237 565

NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'environnement.

Répartition des services publiés par exploitant



Source : illustrabank.com

Mode de gestion :

La gestion en Régie représente 28 services soit 46 % (48 en 2016)

La gestion en Régie avec prestation de services représente 4 services soit 6,50 % (2 en 2016)

La gestion en Affermage représente 29 services soit 47,50 % décomposée comme suit :

- *VEOLIA représente 22 services soit 36 % (31 en 2016)*
- *SUEZ représente 7 services soit 11,50 % (7 en 2016)*

Abonnés et volumes facturés

	2017
Volumes facturés [m³]	43 677 564
Population raccordée	1 219 830
Nombre total d'abonnés	612 889
Ratio moyen de l'assiette de facturation par abonné domestique [m³ par abonné et par an]	71,27

NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'environnement.

Exemples de stations d'épuration du Pas-de-calais



Station de Rebreuve-Ranchicourt (Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane CABBALR)
Source : bethunebruay.fr



Station de Cucq (CC 2 Baies en Montreuillois) Source : google earth

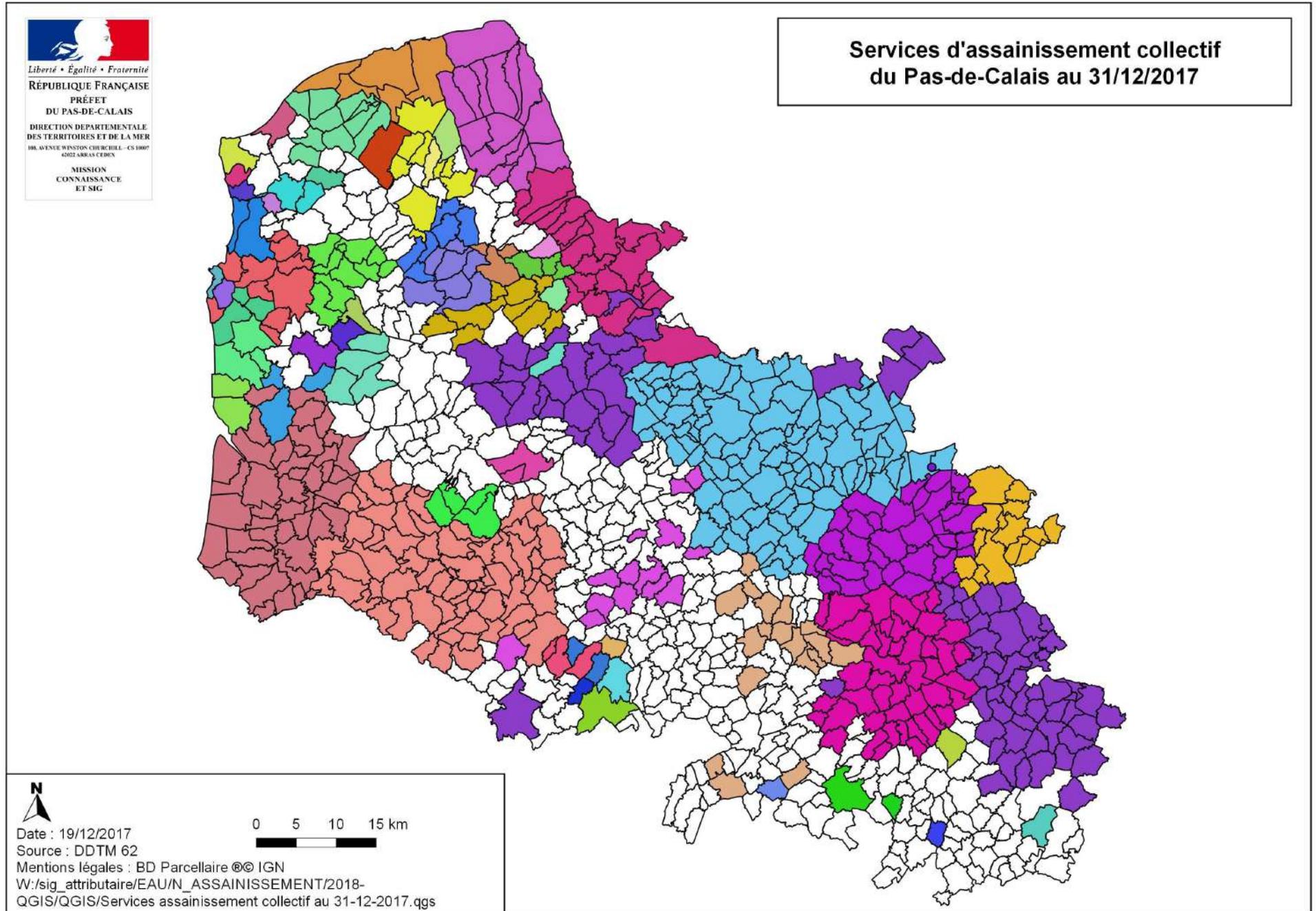


Station de Saint-Omer – Clarificateur (CAPSO) Source : ca-stomer.fr



Station de Calais (CAP Calaisais Terre d'Opale) Source : RPQS 2017 CAP Calaisais Terre d'Opale

Carte des services

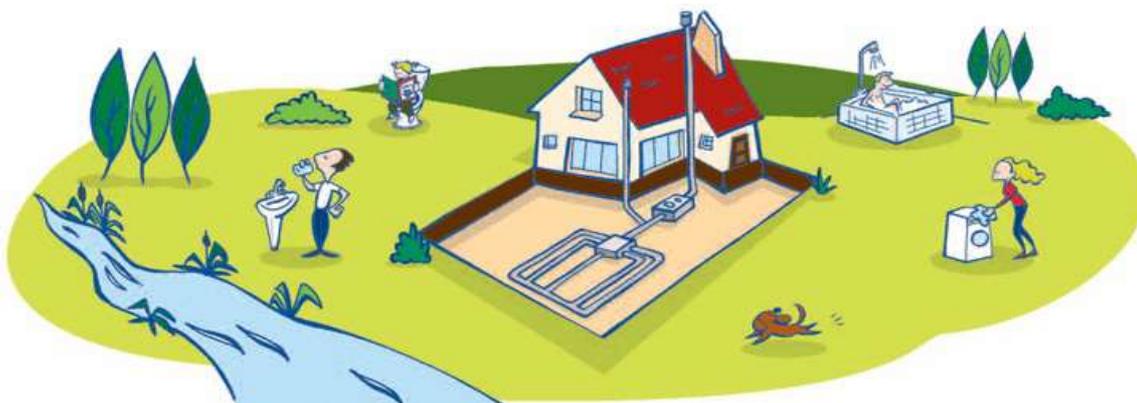


Légende

Services d'assainissement collectif du Pas-de-Calais au 31-12-2017

- Achiet-le-Grand
- Ambleteuse
- Ardres
- Audinghen
- Audresselles
- Bapaume
- Beuvrequen
- Bonnières
- Brêmes
- Bucquoy
- CAP Calaisis
- Communauté d'Agglomération de Béthune-Bray, Artois Lys Romane (CABBAL)
- Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)
- Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)
- Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL)
- Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
- Communauté de Communes des 7 Vallées (7 Vallées Comm)
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- Communauté de Communes du Ternois
- Communauté Urbaine d'Arras (CUA)
- Croisilles
- Desvres
- Dohem
- Esquerdes
- Ferques
- Fortel-en-Artois
- Frévent
- Guines
- Hermies
- Le Portel
- Longfossé
- Nuncq-Hautecôte
- Outreau
- Samer
- SI d'Assainissement de Neufchâtel Hardelot-Condette-Nesles
- SI d'Assainissement pour le Bassin de Wimereux
- SI de la Région d'Andres (SIRA)
- SI de la Région de Doudeauville
- SI de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF)
- SI de la Région de Widehem
- SI de la Vallée de la Canche
- SI de la Vallée de la Planquette
- SI Fruges-Coupelle Neuve
- SI Leulinghem-Quelmes-Zudausques-Wisques
- SI Leulinghem-Quelmes-Zudausques-Wisques (ensemble du territoire sauf écarts)
- SI Marquise-Rinxent
- SI Région de Bonningues les Calais
- SI Région de Colembert
- SI Vallée de la Hem Sud
- SIVOM Alquines
- SIVU Vallée de la Canche
- SM Dannes-Camiers
- SM Région de Boisdinghem
- SM Zone Industrielle Artois Flandre (SIZIAF)
- Souastre
- Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN)
- Syndicat pour l'Assainissement de l'Agglomération de Saint Etienne au Mont
- Wissant

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Source : cc-sudartois.fr



Source : lanuejols.fr



Source : saumurvalde Loire.fr

234 725 habitants sont concernés dans le Pas-de-Calais.

La gestion de l'assainissement non collectif est assurée par **48** services dont **8** avec une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Ces services se déclinent selon la répartition suivante :

- 20 communes,
- 12 syndicats,
- 8 communautés de communes,
- 7 communautés d'agglomération,
- 1 communauté urbaine.

Source : spanc.wifeo.com



Les données « Assainissement Non Collectif » issues de SISPEA correspondent aux **48 (47 en 2016)** services confirmés et publiés sur **48 (50 en 2016)**, couvrant **100 % (99,89 % en 2016)** de la population concernée par l'assainissement non collectif.

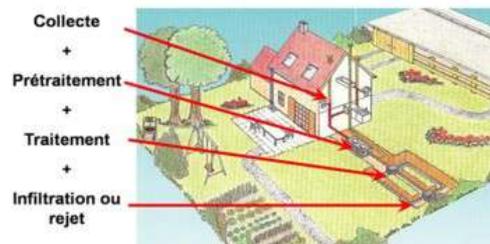
34 services sont en régie, **3** services en régie avec prestation de services et **11** en affermage.

Le prix moyen du contrôle est de **90,53 € (98,65 € en 2016)**.



Source cneodigital.fr

Qu'est-ce qu'une installation d'assainissement non-collectif ?



Source : ccvg.fr

Carte des services



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET

DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DES TERRITOIRES ET DE LA MER

10, AVENUE WINSTON CHURCHILL - CS 19007

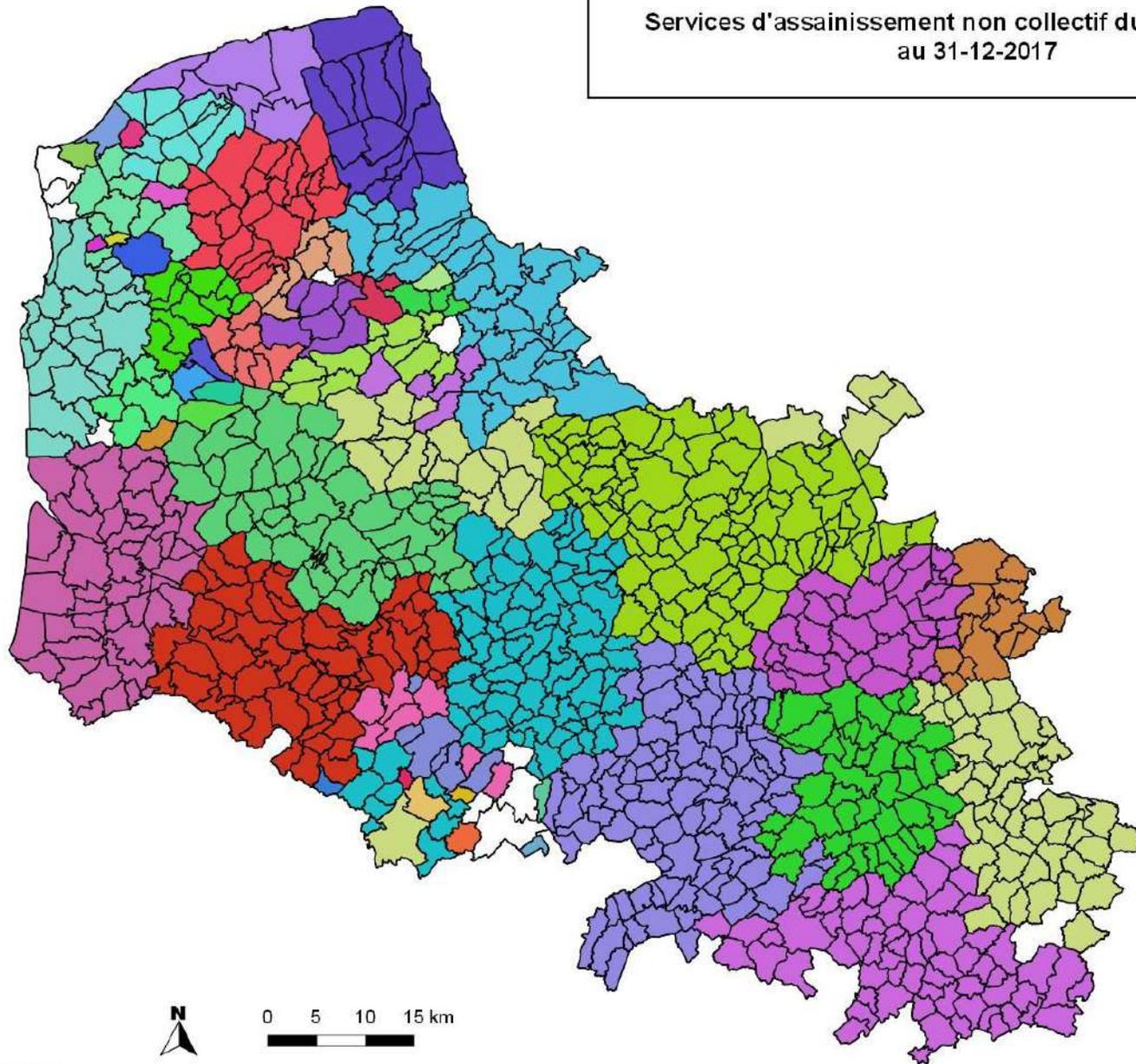
63021 ARRAS CEDEX

MISSION

CONNAISSANCE

ET SIG

Services d'assainissement non collectif du Pas de Calais
au 31-12-2017



Date : 19/12/2018

Source : DDTM 62

Mentions légales : BD Parcellaire © IGN

W:/sig_attributionaire/EAU/N_ASSAINISSEMENT/2018-OGIS/OGIS/12_2018-Service-assainissement-non-collectif-au-31-12-2017.qgs



0 5 10 15 km



LEGENDE

Services d'assainissement non collectif du Pas de Calais au 31-12-2017

	Bouret-sur-Canche		Longfossé
	Buire-au-Bois		Offrethun
	Canteleux		Senlecques
	CAP Calaisis		SI de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF)
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bray, Artois Lys Romane (CABBAL)		SI de la Vallée de la Canche
	Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois		SI Leulinghem-Quelmes-Zudausques-Wisques
	Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)		SI Leulinghem-Quelmes-Zudausques-Wisques (Écartis)
	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)		SI Marquise-Rinxent
	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)		SI Région de Bonningues les Calais
	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL)		SI Région de Colembert
	Communauté de Communes de la Région d'Audruicq		SI Région de Quesques
	Communauté de Communes des 7 Vallées (7 Vallées Comm)		SI Samer et Environs
	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois		SI Vallée de la Hem Sud
	Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois		SIVOM Alquines
	Communauté de Communes du Pays d'Opale		SIVU Morinie
	Communauté de Communes du Ternois		SIVU Vallée de la Canche
	Communauté de Communes Sud Artois (CCSA)		SM Région de Boisdingham
	Communauté Urbaine d'Arras (CUA)		Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN)
	Courset		Tardinghen
	Desvres		Tollent
	Doudeauville		Vacquerie-le-Boucq
	Ferques		Villers-l'Hôpital
	Haravesnes		Wacquinghen
	Hervelinghen		Wierre-Effroy
	Lacres		Wissant
			Limite communale